

BUREAUX

Autun
Le Creusot
Chalon-sur-Saône
Montceau-les-Mines

ASSOCIÉS

Philippe BONNIN
Vincent OLIVIERI
Philippe VOELKLIN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

ASSOCIATION REGIE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU-NORD

Siège Social : 6 Allée des Acacias – 71200 – LE CREUSOT

Siret : 808 580 930 000 10

APE : 8899 B

Exercice clos le 31 Décembre 2018

BUREAUX

Autun
Le Creusot
Chalon-sur-Saône
Montceau-les-Mines

ASSOCIÉS

Philippe BONNIN
Vincent OLIVIERI
Philippe VOELKLIN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

ASSOCIATION REGIE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU-NORD

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **REGIE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU-NORD** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2018** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} Janvier 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Il existe une incertitude significative de nature à mettre en cause la continuité d'exploitation de l'Association Régie des Territoires de la Communauté Creusot Montceau Nord.

Cette incertitude est mentionnée à l'annexe aux comptes de l'exercice au paragraphe « informations complémentaires ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les subventions ont pu être validées par rapprochement avec les justificatifs correspondants.
- Les achats et les ventes enregistrées au compte de résultat ont été contrôlés par le biais d'une revue analytique et de sondages sur pièces, notamment dans le but de valider la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces enregistrements.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

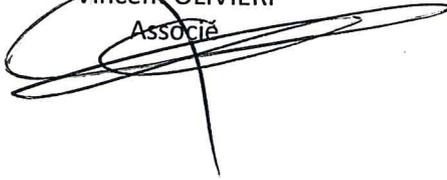
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Creusot, le 1^{er} Juillet 2019

**Le Commissaire aux Comptes
SA CORGECO**

Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Dijon

Vincent OLIVIERI
Associé



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	11 373	8 262	3 111	4 574	1 463	31.99
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	29 504	25 717	3 787	6 697	2 910	43.45
Installations techniques, matériel et outillage	206 003	171 323	34 679	51 182	16 503	32.24
Autres immobilisations corporelles	181 121	148 781	32 340	49 225	16 885	34.30
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	747		747	747		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 200		1 200	1 200		
Total II	429 949	354 084	75 865	113 626	37 761	33.23
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements	72 196		72 196	90 907	18 711	20.58
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	250		250	126	124	98.41
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	231 992	11 151	220 842	202 796	18 045	8.90
Autres créances	152 341	59 200	93 141	113 491	20 350	17.93
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	165 102		165 102	243 963	78 861	32.32
Charges constatées d'avance (3)	6 791		6 791	7 606	815	10.72
Total III	628 673	70 351	558 322	658 890	100 568	15.26
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 058 621	424 434	634 187	772 516	138 329	17.91

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SA CORGECO
Commissaire aux comptes
BP 98
71203 LE CREUSOT

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation				
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	269 093	248 596	20 496	8.24
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	67 035	20 496	87 532	427.06
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	33 290	44 729	11 439	25.57
	Total I	235 347	313 822	78 475	25.01
	FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	54 028	39 689	14 339	36.13
Total III		54 028	39 689	14 339	36.13
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	55 482	86 798	31 315	36.08
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	58 922 181 644	67 345 204 302	8 423 22 658	12.51 11.09
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	23 498	27 299	3 801	13.92
	Produits constatés d'avance (1)	25 266	33 262	7 996	24.04
	Total IV	344 812	419 006	74 194	17.71
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		634 187	772 516	138 329	17.91

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

344 812 419 006

SA CORGECO

Commissaire aux comptes

BP 98

71203 LE CREUSOT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 219 502		1 219 502	1 586 196		366 694	23.12
Chiffre d'affaires NET	1 219 502		1 219 502	1 586 196		366 694	23.12
Production stockée			124	14		138	985.71
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			657 210	827 102		169 892	20.54
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			17 692	24 717		7 025	28.42
Autres produits			38	24		15	62.73
Total des Produits d'exploitation (I)			1 894 566	2 438 024		543 457	22.29
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			146 837	260 000		113 162	43.52
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			18 711	4 353		23 064	529.86
Autres achats et charges externes *			210 429	307 942		97 513	31.67
Impôts, taxes et versements assimilés			60 572	64 329		3 757	5.84
Salaires et traitements			1 153 161	1 340 373		187 212	13.97
Charges sociales			338 394	392 025		53 630	13.68
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			38 937	42 351		3 414	8.06
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			259	4 007		3 748	93.53
Dotations aux provisions							
Autres charges			365	3 328		2 964	89.04
Total des Charges d'exploitation (II)			1 967 665	2 410 003		442 338	18.35
I - Résultat d'exploitation (I-II)			73 098	28 021		101 119	360.87
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		263		307	44	14.38
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		10		29	19	65.93
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		120 063		95 914	24 149	25.18
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		120 335		96 249	24 086	25.02
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		110 426		111 678	1 252	1.12
Intérêts et charges assimilées (4)		1 111		1 582	472	29.81
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		111 536		113 260	1 724	1.52
2. Résultat financier (V-VI)		8 799		17 011	25 810	151.73
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		64 299		11 010	75 309	684.01
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 592		11 699	8 107	69.30
Produits exceptionnels sur opérations en capital		11 789		12 589	800	6.35
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		15 381		24 289	8 907	36.67
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		17 882		12 851	5 031	39.15
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		224		1 945	1 721	88.50
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		18 105		14 795	3 310	22.37
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 724		9 493	12 217	128.69
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		12		7	5	71.43
Total des produits (I+III+V+VII)		2 030 283		2 558 562	528 279	20.65
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 097 318		2 538 065	440 747	17.37
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		67 035		20 496	87 532	427.06

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXES COMPTABLES

EXERCICE 2018

SOMMAIRE :

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principe et conventions générales
Permanence ou changement de méthodes

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations
Etat des amortissements
Etat des provisions
Etat des stocks
Disponibilités en Euros
Etat des échéances des créances et des dettes

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires
Engagement en matière de personnes et retraites

SA CORGECO
Commissaire aux comptes
BP 98
71203 LE CREUSOT



REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce – articles 9 & 11)

(Décret n°83 du 29 novembre 1983, articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Principe & conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations complémentaires

En décembre 2018, le Conseil d'Administration a validé un plan de licenciement économique collectif visant la suppression de 11 postes. Une partie du coût des licenciements a été provisionner avec les provisions pour risques et charges.

Les problèmes de trésorerie s'étant accentué, la Régie a saisi la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) en juin 2019 afin de mettre en place un plan d'apurement des dettes contractées.

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN

● Etat des immobilisations (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

L'application des règlements CRC n°2004-06 + 2002-10 et 2003-07 concernant les actifs n'a pas donné lieu à modification des plans d'amortissements. Par ailleurs, aucunes immobilisations décomposables n'ont été identifiées.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute en fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	11 373 €	-	-	11 373 €
Installations techniques, matériels & outillages	206 403 €	1 399 €	1 799 €	206 003 €
Installations générales, agencement, aménagement divers	45 358 €		11 530 €	33 828 €
Matériel de transports	79 967 €	- €	1 300 €	78 667 €
Matériel de bureau et informatiques, mobiliers	100 010 €	-	1 881 €	98 130 €
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Prêt et autres immobilisations. financières	1 947 €	-	-	1 947 €
TOTAL	445 059 €	1 399 €	16 510 €	429 948 €

● Etat des amortissements (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-2°)

Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montants en fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	6 799 €	1 463 €	-	8 262 €
Installations techniques, matériels & outillages	155 220 €	17 902 €	1 799 €	171 323 €
Installations générales, agencements, aménagement divers	38 661 €	2 910 €	11 530 €	30 042 €
Matériel de transports	58 502 €	7 775 €	1 300 €	64 977 €
Matériel de bureau et informatiques, mobiliers	72 250 €	8 887 €	1 657 €	79 480 €
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL	331 433 €	38 937 €	16 286 €	354 084 €

SA CORGECO

Commissaire aux comptes Page 3 sur 7

BP 98

71203 LE CREUSOT

● Etat des provisions

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions à la fin de l'exercice
Provision clients douteux	14 899 €	259 €	4 007 €	11 151 €
Provision subvention FSE	83 175 €	59 200 €	83 175 €	59 200 €
Provision risques sur paiement d'heures complémentaires	36 888 €	14 986 €	36 888 €	14 986 €
Provision indemnités retraite risque Urssaf	2 801 €	-	-	2 801 €
Provision indemnités licenciements économiques	-	36 241 €	-	36 241 €
TOTAL	137 763 €	110 686 €	124 070 €	124 379 €

● Etat des stocks

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-1°)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Au 31 décembre 2018, le stock de matières premières pour le secteur du Second Œuvre Bâtiment s'élève à 29 182.90 €. Pour le secteur Ménage, le stock s'élève à 39 401.82 €, Celui des Espaces Verts est de 1 631.34 €, quant à celui du Jardin de la Combe des Mineurs, il s'élève à 87.91€. Le stock d'EPI (équipements de protection individuelles) s'élève à 1 892.30 €. Un stock de bois pour le Jardin solidaire a été comptabilisé à hauteur de 250 €.

● Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

● Etat des échéances des créances et des dettes

Evaluation des créances et des dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2°)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Créances	Montant Brut	Degrés de liquidité de l'actif		Dettes	Montant Brut	Degrés d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an			Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :								
Prêt	-	-	-	Emprunts et dettes auprès des Ets de crédits	55 482 €	27 009 €	28 473 €	
Autres immobilisations financières	1 947 €		1 947 €					
Créances de l'actif circulant :								
Créances clients et comptes rattachés	229 653 €	229 653 €	-	Dettes Frs et comptes rattachés	58 794 €	58 794 €		
Autres créances :								
Produits à recevoir	143 691 €	143 691 €	-	Dettes fiscales et sociales	181 548 €	181 548 €		
ASP à recevoir	8 426 €	8 426 €	-	Autres dettes	21 158 €	21 158 €		
Charges constatées d'avances	6 791 €	6 791 €	-	Produits constatés d'avances	25 266 €	25 266 €		
TOTAL	390 503 €	388 561 €	1 947 €	TOTAL	342 248 €	313 775 €	28 473 €	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

● Valorisation des contributions volontaires

Mise à disposition gratuite de locaux

Les valorisations de mise à disposition gratuite de locaux, émise par l'OPAC, s'élève à 34401.40 € pour l'année 2018. (Attestation du 04 Janvier 2019)

- | | |
|--|---|
| • 6 Allée des Acacias - Bâtiment X Logt 1 et Logt 10 | } Parc du Tennis
71200 LE CREUSOT |
| • Bâtiment F Logt 2 (Local activités) | |
| • 4 garages situés Bâtiment M | |
| • 2 Allée des Acacias - Bâtiment W Logt 1 | |
| • Bâtiment K Lgt 1 | } 24 Rue d'Harfleur
71200 LE CREUSOT |
| • 1 garage situé Cité Lapérouse | |
| • Bâtiment H Logt 42 | 8 Place de la Molette
71200 LE CREUSOT |
| • Locaux annexes : garage du Vilet | |

La Ville du Creusot met à disposition des terrains d'une superficie de 12 691 m². La Ville de St Sernin du Bois met également à disposition des terrains d'une superficie d'environ 8 000m².

Valorisation du bénévolat

Cette année, l'activité des membres du conseil d'administration s'est développé avec la participation au comité de direction, mais surtout avec l'élaboration du projet associatif

Dans une année, l'implication du bénévolat à la Régie de Territoire CUCM Nord se résume comme ceci :

- ★ Le Président : environ 200 heures
- ★ Le Trésorier : environ 65 heures
- ★ La secrétaire : environ 45 heures
- ★ Les autres membres du CA : environ 130 heures au total.

Hors réunion statutaire, Président, Vice-président, Trésorier, assurent des missions de représentations auprès de différents partenaires de la Régie, des autres membres de la Régie participent à différentes manifestations organisées sur les quartiers ou dans lesquels la Régie est impliquée.

L'association a estimé à 440 heures, les heures de bénévolat. Elles sont valorisées au taux de 22.44 €, soit le coefficient 365 échelon 5C, de « l'accord collectif national des Régies de Quartiers ». Le taux de charges sociales retenu est de 59 %.

La valorisation du bénévolat s'élève à 15 699 €.

SA CORGECO
Commissaire aux comptes
BP 98
71203 LE CREUSOT

Evaluation des contributions volontaires

	Exercice 2018
PRODUITS	
Bénévolat	15 699.00 €
Prestations en nature	34 401.40€
Dons en nature	-
TOTAL	50 100.40 €
CHARGES	
Secours en nature	-
Mise à disposition gratuite de biens & services	34 401.40 €
Personnel bénévole	15 699.00 €
Prestations	-
TOTAL	50 100.40 €

● Engagement en matière de Personnes et retraites

L'association n'a signée aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisé au titre de cet exercice.

Conformément à la convention collective nationale des régies de quartiers, les indemnités de départ à la retraite non comptabilisées au passif du bilan sont estimées à 39 806 € en retenant les principes :

- ↳ Table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90
- ↳ Augmentation annuelle des salaires de 2%
- ↳ Taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds de 2% (inflation comprise)
- ↳ Taux rotation du personnel de 1%

SA CORGECO
Commissaire aux comptes
BP 98
71203 LE CREUSOT

BUREAUX

Autun
Le Creusot
Chalon-sur-Saône
Montceau-les-Mines

ASSOCIÉS

Philippe BONNIN
Vincent OLIVIERI
Philippe VOELKLIN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées

ASSOCIATION REGIE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU-NORD

Siège Social : 6 Allée des Acacias – 71200 – LE CREUSOT

Siret : 808 580 930 000 10

APE : 8899 B

Exercice clos le 31 Décembre 2018

BUREAUX

Autun
Le Creusot
Chalon-sur-Saône
Montceau-les-Mines

ASSOCIÉS

Philippe BONNIN
Vincent OLIVIERI
Philippe VOELKLIN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

ASSOCIATION REGIE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU-NORD

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 6512-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1° - Convention avec la Communauté Urbaine Creusot – Montceau

- 1) Une subvention financière a été allouée par la Communauté Urbaine Creusot – Montceau au titre de l'exercice. Le montant est de 1 000 €.
- 2) Les prestations facturées à la Communauté Urbaine Creusot – Montceau au titre de l'exercice s'élèvent à 143 810 €.

Les Administrateurs concernés sont :

- Monsieur SELVEZ Laurent
- Monsieur GANE Sébastien
- Madame LEBEAU Chantal

2° - Convention avec le Conseil Départemental 71

Une subvention financière a été allouée par le Conseil Départemental 71 au titre de l'exercice. Le montant est de 92 182 € et pour les ateliers et chantiers d'insertion de 20 312 €.

Les subventions allouées au titre du FSE sont de 114 999 €.

L'Administrateur concerné est :

- Madame COUILLEROT Evelyne

3° - Convention avec la Municipalité du Creusot

- 1) Les prestations facturées à la Municipalité du Creusot au titre de l'exercice s'élèvent à 111 509 €.
- 2) Une subvention financière a été allouée par la Municipalité du Creusot au titre de l'exercice. Le montant est de 6 686 €.
- 3) La mise à disposition gratuite de terrains n'a pas été valorisée

L'Administrateur concerné est :

- Madame PICARD Danièle

4° - Convention avec la Municipalité de Torcy

- 1) Une subvention financière a été allouée par la Municipalité de Torcy au titre de l'exercice. Le montant est de 3 450 €.
- 2) Les prestations facturées à la Municipalité de Torcy au titre de l'exercice s'élèvent à 4 321 €.

L'Administrateur concerné est :

- Monsieur PIGEAU Philippe

5° - Convention avec la Municipalité de Montchanin

Les prestations facturées à la Municipalité de Montchanin pour cet exercice s'élèvent à 11 996 €.

L'Administrateur concerné est :

- Monsieur VERNOCHET Jean-Yves

Le Creusot, le 1^{er} Juillet 2019

**Le Commissaire aux Comptes
SA CORGECO
Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Dijon**


Vincent OLIVIERI
Associé